

ter. L'empereur Hiuan-tsong des T'ang, choqué des différences que présentaient les divers manuscrits et de la fantaisie de certains archaïsmes qui s'altéraient d'ailleurs de copiste en copiste, résolut d'unifier le texte du classique. Sur son ordre, 衛包 Wei Pao présenta au trône en 744 un *Chou king* d'où toutes les formes archaïques et tous les caractères d'emprunt avaient été bannis pour être remplacés par leurs équivalents modernes. Dès lors, dans la littérature des T'ang et des Song, les termes de *kou-wen* et de *kin-wen* prennent une acception technique nouvelle et bien définie : le *Chou king* en *kou-wen*, c'est le *Chou king* issu de celui de Mei Tsö et où des formes « archaïques » restent mêlées aux formes modernes jusqu'en 744 ; le *Chou king* en *kin-wen*, c'est le même *Chou king* de Mei Tsö, mais écrit exclusivement en caractères modernes et tel qu'il a été fixé en 744 par Wei Pao<sup>1</sup>.

Hiuan-tsong avait ordonné que les exemplaires du *Chou king* antérieurs à la révision de Wei Pao seraient déposés dans les archives du palais. Son ordre fut si bien obéi, et si peu d'exemplaires du *Chou king* en *kou-wen* restèrent en circulation, que leur trace se perdit très vite. La recension de Wei Pao triompha à tel point que jusqu'à ces derniers temps, faute d'un manuscrit antérieur à l'édit de 744, il était fort difficile d'apprécier avec quelque exactitude la nature et la portée des changements que cet édit avait prescrits. Toutes les éditions connues du *Chou king*, qu'il s'agisse du texte suivi par 張參 Tchang Ts'an dans la période *ta-li* (766-779)<sup>2</sup>, du *Chou king* gravé sur dalles de pierre en 837 et qui est aujourd'hui conservé dans la « Forêt des stèles » de Si-ngan-fou<sup>3</sup>, ou plus tard des éditions sur bois de la période 長興 *tch'ang hing* (930-933) ou sur pierre de la période 廣政 *kouang-tcheng* (937-966)<sup>4</sup>, n'emploient déjà plus que le dernier texte « en caractères modernes », c'est-à-dire celui de la révision de Wei Pao.

1. Le texte de l'édit de Hiuan-tsong a été conservé dans le *Ts'ö fou yuan kouei*, auquel je n'ai pas accès pour l'instant ; mais il est reproduit, d'après le *Ts'ö fouyu an kouei*, dans le *Chang chou li kou ting che wen* de Li Yu-souen (ch. 1, f° 4 r° et v°). Hiuan-tsong est également intervenu dans la question des recensions en *kou-wen* et en *kin-wen* du *Hiao king* ; mais la question du *Chou king* est déjà suffisamment embrouillée pour que je ne veuille pas en greffer sur elle une autre qui n'est pas beaucoup plus claire.

2. Sur le 五經文字 *Wou king wen tseu* de Tchang Ts'an, cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 320, où j'aurais dû spécifier que les pierres gravées sous les T'ang de l'ouvrage de Tchang Ts'an et de l'œuvre similaire de T'ang Hiuan-tou existent encore dans la Forêt des

stèles de Si-ngan-fou. Cf. aussi *Sseu k'ou*, ch. 41, f° 17 r°-18 r°, et le *Kou wen kieou chou k'ao* de M. Shimada Gentei, ch. 2, f°s 3-4.

3. Pour ce *Chou king* gravé sur pierre, cf. les estampages reproduits dans Chavannes, *Mission archéolog. dans la Chine septentrionale*, planches 363-365.

4. Je n'ai guère d'information directe sur ces éditions, mais les ouvrages chinois les mentionnent souvent. L'édition sur pierre de 938-966 est celle des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan ; cf. à ce sujet le *Kiun tchai tou chou tche* de Tch'ao Kongwou, éd. de Wang Sien-k'ien, sections additionnelles (附志), ch. 5 上, f°s 1, 3-5, et aussi le 石刻補叙 *Che k'o pou siu*, éd. du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*, ch. 1, f°s 1-6. On pourra se faire une